

Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 2 décembre 2013 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Denise Langlois-Boudreau, Andrée Cauchon St-Laurent et Kathleen O'Malley Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2013-12-221

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2013-12-222

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2013-12-223

Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2013

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2013. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 66 976,13 \$.

Adoptée

2013-12-224

Formation des élus

Il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les 4 élus suivants : Denis Bouchard, Kathleen Thibaudeau, Andrée St-Laurent et Patrick Delisle, participent à la formation donnée par la FQM le 22 mars 2014 à Saint-Marc-des-Carières sur le *Comportement éthique* au coût de 988, 79\$, taxes incluses;

Il est à noter que cette formation est obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Les sommes pour payer cette formation seront prises à même le surplus.

Adoptée

2013-12-225

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures 30, aux dates suivantes :

13 janvier	7 juillet
3 février	4 août
3 mars	8 septembre
7 avril	6 octobre
5 mai	3 novembre
2 juin	1 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

Adoptée

2013-12-226

Engagement de M. Dave Bouchard pour le déneigement

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager monsieur Dave Bouchard à titre d'employé municipal à temps partiel, selon un horaire variable, au taux horaire de 16,08 \$ pour effectuer le déneigement des trottoirs et de divers biens de la municipalité.

Adoptée

2013-12-227

Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes du vendredi 20 décembre 2013 à 16h00 au lundi 6 janvier 2014 à 9h00

Il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les bureaux soient fermés du vendredi 20 décembre 2013 à 16h00 au lundi 6 janvier 2014 à 9h00 pour la période des Fêtes.

Adoptée

Avis de motion en vue de modifier le règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement en vue de modifier le *règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre* sera adopté.

2013-12-228

Don de 400,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 42^e Festival Chasse et Pêche

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 400,00 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 42^e Festival Chasse et Pêche.

Adoptée

2013-12-229

Demande d'une carte de crédit Visa Desjardins Affaires

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale, madame Pascale Bonin, à faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa Desjardins Affaires avec une limite de crédit de 5000 \$ au nom du maire M. Jean Mainguy et à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité à cet effet.

Adoptée

1.14 Dépôt d'un extrait du registre des déclarations ayant trait au règlement 400-11 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2013-12-230

Renouvellement de la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation pour les années 2013-2014

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Rivière-à-Pierre, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / année
chemin de la Marmite (rue Principale)	2,98 km	bois brut	4 420 pour 2013-2014
Chemin Talbot	2,98 km	Bois brut	3 100 pour 2013/2014

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés sur une longueur totale de 5,96 km et ce, pour l'année 2013-2014.

Adoptée

Contrat à Litel

2013-12-231

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De confier à la firme Litel la pose de 3 poteaux au coût de 775 \$ par poteau pour un total de 2 325 \$, taxes en sus. Ces poteaux pour lumières de rues seront positionnés aux adresses suivantes : en face du 520 avenue des Sables Est, sur la rue Rochette et sur l'avenue Delisle. Cette dépense sera payée à même le budget en immobilisations 2013.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2013-12-232

Approbation des prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'Habitation

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'Habitation de Rivière-à-Pierre. La part de la municipalité est de 1216 \$.

Adoptée

Avis de motion en vue de modifier le règlement de zonage 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement en vue de modifier *le règlement de zonage 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7* sera adopté.

2013-12-233

Adoption du premier projet du règlement numéro 425-13 modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement numéro 425-13 *modifiant le règlement de zonage numéro 207-91 afin d'agrandir la zone commerciale Ca/a-1 à même une partie de la zone production et extraction Eaf-7*.

Adoptée

2013-12-234

Demande à la Commission de toponymie pour que le nom du chemin Talbot soit changé pour chemin Roger-Lavoie

Considérant que la Municipalité s'est engagée, dans un acte notarié No 23 626 en date du 2 avril 2008 devant Me Mario Boilard notaire, à modifier le nom de la rue *chemin Talbot* pour le chemin Roger-Lavoie et ce, au plus tard un an après le décès de M. Lavoie, contre cession gratuite par M. Lavoie de parcelles de lots;

Considérant que M. Lavoie est décédé le 4 mars 2013;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation comme suit (voir croquis ci-joint) :

À partir de la rue du Lac Vert et vers le nord-ouest jusqu'à l'entrée de la Réserve de Portneuf, ce chemin se nommera « Chemin Roger-Lavoie ».

Adoptée

2013-12-235

Demande à la Commission de toponymie pour que le prolongement de l'avenue Delisle soit nommé avenue Delisle et que le nom de la rue Rochette soit changé pour avenue Delisle

Considérant que la Municipalité a acquis à titre gratuit des parcelles de terrain (parcelle 1 sur croquis ci-joint) de sorte à prolonger l'avenue Delisle jusqu'à la rue Rochette (parcelle 2 sur croquis ci-joint);

Considérant qu'il serait approprié que le nom de la rue Rochette soit changé pour avenue Delisle afin que la boucle ainsi formée ne porte qu'un seul nom soit avenue Delisle;

Il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation comme suit (voir croquis ci-joint) :

À partir de l'avenue Delisle vers l'est puis vers le sud jusqu'à rejoindre l'avenue Delisle; cette boucle se nommera « Avenue Delisle ».

Adoptée

2013-12-236

Acquisition des lots 6 à 16 du cadastre de la Seigneurie de Perthuis

Considérant que Solifor Perthuis, Société en commandite, est propriétaire des lots 6 à 16 du cadastre de la Seigneurie de Perthuis (soit le chemin entre Notre-Dame-de-Montauban et Rivière-à-Pierre) et qu'il serait souhaitable que la Municipalité ait chercher un titre clair sur ces lots;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre acquière, à titre gratuit, les lots de désignation suivante :

- Lot 6 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 7 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 8 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 9 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 10 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 11 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 12 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 13 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 14 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 15 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis
- Lot 16 du Cadastre de la Seigneurie de Perthuis.

De mandater Me Nathalie Renaud, notaire, pour la préparation de l'acte de cession ayant trait à ces lots. Les frais de cette cession seront assumés par la Municipalité de Rivière-à-Pierre.

D'autoriser M. Jean Mainguy, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ledit acte de cession.

Adoptée

2013-12-237

Demande de prolongation de délai concernant l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme détermine que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance qui est nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un vaste exercice visant à revoir la planification d'ensemble de son territoire et à refondre en profondeur sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la municipalité a confié le mandat de la réalisation des règlements de concordance à adopter au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le délai de deux ans prévu à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'avère nettement insuffisant pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT que par une lettre datée du 17 mai 2013, le ministre a accordé une prolongation de délai, expirant le 9 décembre 2013, pour adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai fixé par la loi suite à une demande faite par la municipalité et qu'il y a lieu de requérir un délai additionnel;

Il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger jusqu'au 7 avril 2014 le délai imparti par la loi pour l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf.

Adoptée

2013-12-238

Appui à la motion M-441 déposée par le député Marc-André Morin

Attendu que lorsque des associations de lacs et des instances municipales initient des démarches pour demander des restrictions de navigation sur leurs plans d'eau, le processus actuel auprès de Transports Canada est long, complexe et coûteux;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la Chambre des Communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur les lacs et rivières en procédant à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments afin d'offrir aux municipalités un outil rapide prévisible et efficace pour gérer les plans d'eau de leur territoire.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2013-12-239

Participation au Défi Santé 2014

Il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre participe au Défi Santé 2014.

Adoptée

2013-12-240

Appui à l'O.T.J. dans son adhésion au *Programme Tremplin Santé*

Considérant que Tremplin Santé est un programme d'intégration des saines habitudes de vie dans les camps d'été québécois comportant 2 volets : la saine alimentation et l'activité physique;

Considérant que ce programme offre des outils pratiques et de l'accompagnement aux différents intervenants des camps;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie l'O.T.J. dans son adhésion au *Programme Tremplin Santé*.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Denise Langlois Boudreau de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h05.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière